

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédits d'investissements de CHF 763'000.- pour la réfection de la pataugeoire de la piscine en plein air, de CHF 230'000.- pour le remplacement de l'éclairage du terrain de football des Isles, de CHF 206'000.- pour la réfection du sol et le remplacement du matériel de la salle de gymnastique du collège Léon-Michaud ainsi que de CHF 1'477'000.- pour la construction de vestiaires au terrain de sport des Vuagères.

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Ville d'Yverdon-les-Bains dispose depuis 2017 d'un Plan directeur du sport et de l'activité physique (cf. Préavis PR 17.30PR concernant la réponse à la motion de Monsieur le Conseiller communal Giancarlo Valceschini : « Un plan directeur du sport pour une politique de soutien claire et transparente », accepté par le Conseil communal le 1^{er} mars 2018). Ce plan directeur se décline en cinq axes stratégiques, dont le cinquième consiste à poursuivre et renforcer la planification, la réalisation et la rénovation des équipements sportifs de la Ville d'Yverdon-les-Bains. Il rappelle à cet égard que la Ville d'Yverdon-les-Bains exploite et entretient l'essentiel des installations sportives, en offrant la gratuité en semaine de leur utilisation aux sociétés sportives. Cela en fait un véritable atout pour la pratique du sport dans la commune. Plusieurs installations sportives doivent néanmoins être progressivement rénovées. La mise en œuvre d'un programme de développement et de rénovation des infrastructures sportives est un élément central de la politique communale en matière de sport et d'activité physique.

Le présent préavis porte ainsi sur différents travaux prévus pour plusieurs installations sportives sur lesquelles il devient urgent d'intervenir, afin de les adapter aux normes sécuritaires et sanitaires actuelles. Ces travaux concernent les installations suivantes :

1. La pataugeoire de la piscine en plein air ;
2. Le terrain de football des Isles (remplacement de l'éclairage) ;
3. La salle de gymnastique du collège Léon-Michaud (réfection du sol et remplacement du matériel) ;
4. Le terrain de sport des Vuagères (aménagement de vestiaires).

I. Présentation des projets

1. Réfection de la pataugeoire de la piscine en plein air

La piscine en plein air d'Yverdon-les-Bains a été construite en 1991. Depuis lors, seuls des travaux d'entretien courant, selon les budgets à disposition, ont été réalisés sur le bassin de la pataugeoire. Par conséquent, les installations techniques et le bassin deviennent vétustes. Les pourtours en pavé sont encore en bon état, mais le revêtement céramique du bassin est fissuré et le système de régénération d'eau n'est plus conforme aux normes actuellement en vigueur. Afin de garantir le respect des normes d'hygiène de l'eau, le changement du système de désinfection par une station autonome des autres bassins devient nécessaire.

Outre ces éléments techniques et en regard de ce qui est proposé dans d'autres installations du même type en Suisse, il faut considérer que la pataugeoire actuelle ne correspond plus aux standards habituels.

Comme on l'a relevé en exergue, la réfection de cette installation s'inscrit dès lors dans la stratégie du Plan directeur du sport et de l'activité physique – Horizon 2030 et plus particulièrement dans ses axes 4 et 5, qui précisent la volonté d'encourager l'activité physique sous toutes ses formes pour l'ensemble de la population sur les différentes installations sportives, avec des activités adaptées à tous les âges.

Ces travaux s'inscrivent également dans l'optique de repositionner la piscine en plein air d'Yverdon-les-Bains au sein des installations de la région, en la rendant à nouveau attractive. En effet, au cours des dernières années, la plupart des piscines en plein air situées dans la région (Orbe, Payerne, Prilly, Lausanne/Bellerive etc.) ont fait l'objet de travaux de rénovation de leurs bassins, et plus particulièrement de leurs pataugeoires.

Au vu des différents projets récemment réalisés et afin de répondre au besoin spécifiques pour la piscine d'Yverdon-les-Bains, dans une vision associant de manière globale mouvement, nature, santé, culture, et cohésion sociale, mais également bien-être et coordination, le projet intègre des zones d'ombre, une dimension ludique avec des jets d'eau et des parcours d'équilibre, ainsi que l'utilisation de matériaux naturels. Il répond ainsi également à une certaine identité yverdonnoise mise en avant à plus large échelle dans la ville.

Un premier dossier d'étude a été réalisé par la société Jenzer & Partner AG, spécialisée dans le domaine, qui a notamment réalisé plusieurs piscines dans la région (Orbe, Prilly, Renens, La Sarraz, etc.). Il en ressort le projet suivant :



Figure 1: Image de synthèse - projet pataugeoire

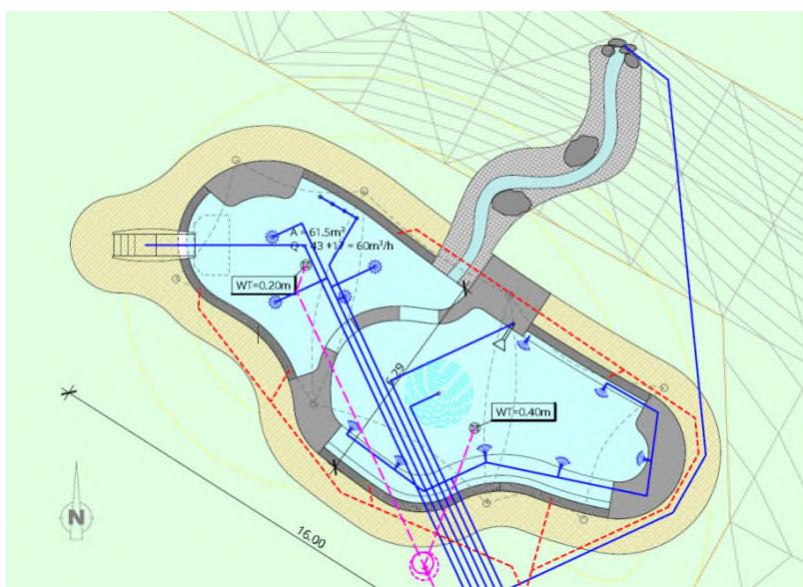


Figure 2: Plan - projet pataugeoire

Coûts

CFC	Description	Coûts
1	Travaux de préparation	29'617.50
2	Bâtiment	310'176.00
3	Equipements d'exploitation	296'175.00
4	Aménagements extérieurs	34'464.00
5	Frais secondaires	31'986.90
29	Honoraires	60'548.95
Total TTC		762'968.35
Total arrondi		763'000.00

Calendrier intentionnel

Année 2021	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A
Conseil communal, commission et séance												
Délai référendaire												
Adjudications												
Travaux												

2. Remplacement de l'éclairage du terrain de football des Isles

Le terrain de football des Isles est utilisé chaque semaine par 9 équipes, dont 5 juniors, réparties entre les clubs du FC Bosna Yverdon et du FC Centre Portugais Yverdon, pour un total d'environ 25 heures hebdomadaires. Ce terrain est doté d'un éclairage par des luminaires d'ancienne génération, installés en 1999 et pour lesquels le remplacement des ampoules devient problématique. En effet, ce type d'ampoules n'est plus fabriqué et il devient de plus en plus difficile de se procurer le matériel pour en assurer la maintenance.

De plus, les entraînements du soir deviennent dangereux pour les joueurs, étant donné une visibilité insuffisante. Ce type d'éclairage n'est d'ailleurs plus homologué au niveau des instances du football suisse, de sorte que les équipes ne peuvent jouer de matchs officiels le soir.

Le remplacement de l'éclairage permettra ainsi une meilleure répartition des heures d'entraînements lors des journées hivernales, ainsi que l'organisation de matchs en soirée.

Le projet prévoit le remplacement total des mâts ainsi que du système d'éclairage par un système LED qui permettra également une économie d'énergie, tout en garantissant une homologation pour des matchs de 2^{ème} ligue interrégionale.

Coûts

Description	Coûts
Montage (raccordement, alimentation, etc.)	20'895.45
Fournitures (mâts, éclairage)	72'119.40
Prestations (transport, réglage, installation, etc.)	10'489.60
Total HT	103'504.45
./Rabais & montant arrondi	-3'225.90
TVA	7'721.45
Total installation éclairage TTC	108'000.00
Eclairage terrains annexes	50'000.00
Travaux de terrassement	50'000.00
Divers et imprévus 10%	20'800.00
Total TTC	228'800.00
Total arrondi	230'000.00

Ces travaux bénéficieront du soutien du Fonds du sport vaudois à hauteur de 15%.

Répartition des coûts		
Financement	Part en %	Part en CHF
Ville	~85%	195'500.00
Fonds du sport vaudois	~15%	34'500.00
TOTAL	100%	230'000.00



Figure 3: Terrain des Isles

Calendrier intentionnel

Année 2021	M	J	J	A	S	O	N	D
Conseil communal, commission et séance								
Délai référendaire								
Adjudications								
Travaux								

3. Réfection du sol et remplacement du matériel de la salle de gymnastique du collège Léon-Michaud

La salle de gymnastique triple du collège Léon-Michaud, rénovée en 1994, ne répond plus aux attentes des utilisateurs, notamment par la qualité de son sol. En effet, l'utilisation intensive qui en a été faite au cours de ces dernières années, avec plus de 90 périodes hebdomadaires d'enseignement ainsi que la présence de 12 équipes de l'USY Handball, actives tous les soirs de la semaine, a détérioré le sol. Celui-ci ne permet

plus l'amortissement minimal des chocs, occasionne des glissades et s'avère ainsi régulièrement la cause de blessures pour ses utilisateurs.

Une analyse a ainsi été demandée à la société RealSport SA, spécialisée dans ce type de revêtements, qui a confirmé l'état critique du sol. L'entreprise recommande une réfection totale de ce dernier ainsi que le remplacement du gros matériel et des douilles.

Coûts :

Description	Coûts
Remplacement du sol et déplacement des douilles	150'610.80
Divers et imprévus 5%	7'530.55
./. Montant arrondi	-295.50
TVA	12'154.15
Total remplacement du sol TTC	170'000.00
Matériel et remplacement des douilles	32'822.01
TVA	2'527.29
Total TTC matériel et douilles	35'349.30
Total TTC	205'349.30
Total arrondi	206'000.00

A noter ici également une participation du Fonds du sport vaudois pour le remplacement du sol :

Répartition des coûts		
Financement	Part en %	Part en CHF
Ville	~85% sol + 100% matériel	180'500.00
Fonds du sport vaudois	~15% sol	25'000.00
TOTAL	100%	206'000.00



Figure 4: Salle de gymnastique du collège Léon-Michaud

Calendrier intentionnel

Année 2021	M	J	J	A	S	O	N	D
Conseil communal, commission et séance								
Délai référendaire								
Adjudications								
Travaux								

4. Aménagement de vestiaires au terrain de sport des Vuagères

A ce jour, le terrain des Vuagères est utilisé par le Rugby Club Yverdon-les-Bains (environ 100 membres, dont 40% de juniors), ci-après RCY, ainsi que par l'American Football Club Ducs (environ 80 membres, dont 40% de juniors), ci-après AFC Ducs. Les deux clubs s'entraînent respectivement à raison de trois et deux soirées par semaine, auxquelles s'ajoutent les matchs du week-end.

Les clubs sont considérablement freinés dans leur développement depuis de nombreuses années, en raison du manque d'infrastructures minimum permettant d'accueillir les joueurs et les arbitres dans de bonnes conditions. Cette situation pénalise lourdement l'école de rugby, mais aussi l'équipe seniors du RCY qui, après être remontée de la LND à la LNA entre 2015 et 2018, s'est donné les moyens de jouer les premiers rôles en LNA. Le RCY est à ce jour un des seuls clubs de Suisse, en dehors de Genève, Lausanne et Zurich, à avoir gagné à la fois le championnat suisse (2x) et la Coupe de Suisse (2x).

À ce jour, le terrain des Vuagères ne compte qu'un seul bâtiment, soit la cabane en bois appartenant au RCY, construite en 1980 et n'ayant subi aucune modification depuis lors, hormis l'aménagement d'une petite buvette par le club de rugby. Cette cabane spartiate

Coûts :

CFC	Description	Coûts HT
141	Terrain, travaux préparatoires, introductions, divers	100'000.00
155	Introduction eau et électricité	39'500.00
201	Terrassement - Fouilles	36'000.00
211	Béton armé - Maçonnerie	189'500.00
214	Charpente - Construction bois	214'500.00
213	Menuiserie métallique	38'000.00
222	Ferblanterie - Tôlerie	13'400.00
223	Paratonnerre	8'000.00
225	Etanchéité - Toiture	25'000.00
23	Installations électriques	58'000.00
24	Production de chaleur - PAC - Chauffage au sol	94'500.00
23	Panneaux photovoltaïques	55'000.00
244	Ventilation	7'000.00
25	Installations sanitaires	132'000.00
271	Peinture - Riblage plastique intérieur	16'500.00
277	Cloisons - Portes intérieures	18'000.00
275	Système de verrouillage	2'500.00
281	Chapes - Isolation thermique (sols)	26'000.00
281.6	Carrelages	55'000.00
289	Enseignes - Pictos (portes)	1'000.00
291	Honoraires architectes	14'000.00
291	Direction des travaux	10'000.00
294	Honoraires ingénieurs: CVS	6'000.00
296.0	Géomètre: plans / dossier d'enquête	4'000.00
500	Taxes diverses	15'000.00
512	Consommation énergie : électricité, eau de chantier	3'000.00
901	Équipement, bancs, patères	22'300.00
	Divers et imprévus 10%	120'370.00
	TVA	101'953.39
	Total vestiaires TTC	1'426'023.40
	Aménagements extérieurs (accès, parking, etc.)	50'000.00
	Total TTC	1'476'023.40
	Total arrondi	1'477'000.00

A noter également une participation du Fonds du sport vaudois pour ce type de travaux.

Répartition des coûts		
Financement	Part en %	Part en CHF
Ville	~80%	1'257'000.00
Fonds du sport vaudois	~15%	220'000.00
TOTAL	100%	1'477'000.00

L'entretien et l'utilisation du site fera l'objet d'une convention entre les clubs utilisateurs et le Service des sports qui assurera la gestion de ces bâtiments.

Calendrier prévisionnel

Année 2021/2022	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J
Conseil communal, commission et séance														
Délai référendaire														
Adjudications – Mise à l'enquête														
Plans d'exécution - Travaux														

II. Résumé des coûts et financements des projets

Les coûts prévus pour les projets mentionnés dans le présent préavis se résument ainsi :

Objet	Coûts
1. Réfection de la pataugeoire de la piscine plein air	763'000
2. Remplacement de l'éclairage du terrain de football des Isles	230'000
<i>./.Participation Fonds du sport</i>	<i>-34'500</i>
3. Réfection du sol et remplacement du matériel de la salle de gymnastique du collège Léon-Michaud	206'000
<i>./.Participation Fonds du sport</i>	<i>-25'000</i>
4. Aménagement de vestiaires au terrain de sport des Vuagères	1'477'000
<i>./.Participation Fonds du sport</i>	<i>-220'000</i>
<i>% culturel pour le projet</i>	<i>15'000</i>

Résumé des coûts	
Coûts totaux des projets	2'691'000
<i>./. Participations estimées du Fonds du sport vaudois</i>	<i>-279'500</i>
Coûts nets à charge de la Commune	2'411'500

Charges annuelles

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent globalement à CHF 341'760.-. Elles comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi pour CHF 18'840.-, l'amortissement pour CHF 269'100.- et les frais d'entretien pour CHF 53'820.-. Les dépenses relevant des différents crédits d'investissement seront toutes amorties sur 10 ans.

Ces montants sont prévus comme suit au Plan des investissements 2020-2029.

Plan des investissements 2020-2029				
N°	Chef de file	Objet	Crédit à voter	Montants pris en compte
1707	Sports/BAT	Réfection de la patinoire	400'000	400'000
1708	Sports/URB	Aménagements de vestiaires sur le site des Vuagères	500'000	500'000
3618	BAT	Patinoire / Piscine, rénovations enveloppes et techniques	1'000'000	500'000

Le présent préavis prend en compte l'entier des montants figurant aux lignes n° 1707 et 1708, ainsi qu'un montant de CHF 500'000.- mentionné pour l'année 2021 à la ligne 3618. Un montant de CHF 500'000.- reste prévu à l'horizon 2023 pour d'autres rénovations et enveloppes techniques des installations de la piscine et de la patinoire.

Les montants pris en compte à ce titre portent ainsi sur un total de CHF 1'400'000.-. Le solde des coûts est compensé par le fait que le crédit d'investissement n° 30.361300.15 « Rénovation du complexe patinoire-piscines » ne sera pas entièrement utilisé. En effet, les travaux de réfection de la toiture de la patinoire n'ont pas pu être réalisés sous la forme prévue (voir à ce propos la Communication au Conseil communal CO 17.07 du 26 septembre 2017 concernant la modification d'intervention en toiture de la patinoire). Ainsi, sur le montant du crédit de CHF 2'321'960.- octroyé par le Conseil communal le 26 mars 2015 (cf. préavis PR15.04PR), seuls CHF 1'260'000.- ont été utilisés à ce jour. Un montant de CHF 50'000.- est encore prévu pour permettre de répondre aux exigences cantonales en matière d'utilisation de l'énergie. Le crédit d'investissement pourra dès lors être bouclé avec un solde positif de l'ordre de CHF 1'011'960.- qui est également pris en compte dans le financement des projets prévus dans le présent préavis.

Ce montant, ajouté aux montants figurant à cet effet au Plan des investissements (CHF 1'400'000.-), donne en effet une prévision financière de l'ordre de CHF 2'411'960.-. Le

financement de l'ensemble des projets mentionnés par le présent préavis, pour des coûts nets de CHF 2'411'500.- à charge de la Commune (voir le tableau ci-dessus) est dès lors assuré, sans mettre à mal le plan des investissements ni la planification financière de la Commune.

III. Conclusion

Les différents projets mentionnés dans ce préavis ont pour finalité de mettre en œuvre, chacun à leur manière, le Plan directeur du sport et de l'activité physique – Horizon 2030, que le Conseil communal a appelé de ses vœux et largement soutenu. La modernisation des différentes infrastructures profitera tant aux clubs qu'aux activités scolaires et au grand public. Elle mettra en valeur le sport à haut niveau pratiqué à Yverdon-les-Bains, particulièrement le rugby et le football américain, mais également la pratique du sport au sein des clubs ainsi que l'activité physique en général. Elle constitue ainsi un élément fondamental pour la promotion d'activités saines et la cohésion sociale.

Si, par transparence, la Municipalité a fait le choix de proposer au Conseil communal quatre crédits d'investissement distincts, ceux-ci procèdent d'une vision globale et cohérente quant à l'avenir du sport et de l'activité physique à Yverdon-les-Bains. Cela justifie leur présentation et leur examen dans le cadre d'un seul et même préavis.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,

entendu le rapport de sa Commission, et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux de réfection de la pataugeoire de la piscine en plein air.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 763'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte d'investissement 30.330100.21 « Réfection de la pataugeoire de la piscine en plein air » et amortie en 10 ans.

Article 4 : La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux de remplacement de l'éclairage du terrain de football des Isles.

Article 5 : Un crédit d'investissement de CHF 230'000.- lui est accordé à cet effet.

- Article 6 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte d'investissement 30.330200.21 « Remplacement de l'éclairage du terrain de football des Isles » et amortie en 10 ans.
- Article 7 : La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux de réfection du sol et de remplacement du matériel de la salle de gymnastique du collège Léon-Michaud.
- Article 8 : Un crédit d'investissement de CHF 206'000.- lui est accordé à cet effet.
- Article 9 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte d'investissement 30.330300.21 « Réfection du sol et matériel salle gym collège Léon-Michaud » et amortie en 10 ans.
- Article 10 : La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux de construction de vestiaires au terrain de sport des Vuagères.
- Article 11 : Un crédit d'investissement de CHF 1'477'000.- lui est accordé à cet effet.
- Article 12 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte d'investissement 30.330400.21 « Vestiaires au terrain de sport des Vuagères » et amortie en 10 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

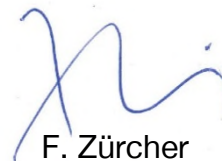
Le Syndic :



J.-D. Carrard



Le Secrétaire :



F. Zürcher

Délégué de la Municipalité : Monsieur Jean-Daniel Carrard, syndic